



Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°16/26

Objet de la délibération : Désignation du représentant au Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse

L'an deux mille vingt-six
et le vingt-deux juin
le Comité Syndical du Syndicat mixte
de gestion des nappes de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Monsieur Philippe LEANDRI

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :

Mme Cathy BALBIS, Mme Marylène BONFILLON, Mme Isabelle CHARNOZ, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, Mme Séverine DELLANEGRA, M. Xavier DUFOUR, M. Frédéric DURAND, M. Aurélien GEAY, M. Daniel HIGLI, M. Philippe LEANDRI, Mme Dominique MARTINEZ, M. Bertrand MAZEL, M. Pierre RAVIOL, M. Frédéric SABATIER, Mme Marie-France SOURD.

Assistaient également M. Raphael SAURIN (suppléant de M. Aurélien GEAY), M. Jocelyn PLANELLES (suppléant de Magali RAMOS).

➤ Procurations :

de Mme Magali RAMOS à M. Philippe LEANDRI
de Mme Aurélie LECAT à Mme Marylène BONFILLON
de M. Frédéric VIGOUROUX à M. Daniel HIGLI
de M. Pascal VIANES à Mme Isabelle CHARNOZ
de Mme Amandine LUCIANI à M. Jérémy CLEMENT

➤ Membres à voix consultative :

M. Jean-Louis PLAZY
M. Didier TRONC

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 16
Procurations : 5
Membres à voix délibérative (présents + procurations) : 21

Secrétaire de séance : Marylène BONFILLON

Rapporteur : Monsieur Philippe LEANDRI

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte de gestion des nappes de la Crau,

CONSIDÉRANT que le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse constitue l'instance de concertation et d'orientation de la politique de l'eau à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée,

CONSIDÉRANT qu'il rassemble les représentants des collectivités territoriales, des usagers et de l'État afin de définir les grandes orientations de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

CONSIDÉRANT que le SYMCRAU siège au Comité de Bassin depuis 2020 en qualité de représentant des « EPAGEs et autres syndicats mixtes compétents dans le domaine de l'eau »,

CONSIDÉRANT la réinstallation du comité syndical et de l'exécutif à la suite des élections municipales et intercommunales,

Le Comité :

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

APRES en avoir délibéré,

AL'UNANIMITE des membres présents,

DESIGNE Monsieur Philippe LEANDRI, Président du SYMCRAU pour représenter le syndicat au sein du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse,

AUTORISE le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AINSI fait et délibéré à Grans, les an, mois et jour susdits.

Le Président du SYMCRAU,

Philippe LEANDRI

Philippe LEANDRI



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.